



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES ONZIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(2002-2003)

LE 10 JUIN 2003

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 10 JUIN À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, ALICE SAVOIE, LINDA ZAGRODNY-CREVIER

MM. GÉRARD BRUCHÉSI, JACQUES CARON, ANDRÉ DUGAS,

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME LUCIE LONGTIN, commissaire représentante du comité de parents (secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents (primaire)

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

ET :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEULT, secrétaire général

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel quel à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2003

6.02 Adjudication des assurances générales 2003-2004

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 Renouvellement des contrats de transport scolaire

7.02 Annulation du contrat du concessionnaire « Les Services alimentaires Laberge » de l'école Bonnier

7.03 Adjudication d'un contrat pour la cafétéria de l'école Bonnier

7.04 Adjudication d'un contrat pour la cafétéria de l'école Saint-Jude

7.05 Adjudication d'un contrat pour les cafétérias des écoles Louis-Lafortune-des Cheminots

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



No de résolution
ou annotation

- 9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 10.0 SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
 - 10.01 Liste des comptes : vérification
- 11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
 - 11.01 École Vinet-Souigny : Octroi de contrat pour le parc-école
 - 11.02 École Piché-Dufrost : Réfection de la toiture, bassin # 2 pente 2 – Appel d’offres AO-003-028-03 – Octroi de contrat
 - 11.03 École Jacques-Leber : Réfection de la toiture, bassin # 7 – Appel d’offres AO-005-030-03 – Octroi de contrat
 - 11.04 École Émilie-Gamelin : Transformation de locaux – Appel d’offres public
 - 11.05 École Louis-Lafortune : Transformation d’une école secondaire en école primaire – Appel d’offres public
 - 11.06 École Des Cheminots : Transformation d’une école primaire en école secondaire – Appel d’offres public
 - 11.07 École Louis-Philippe-Paré : Mise en conformité des issues – Appel d’offres public
 - 11.08 École de la Petite-Gare : Octroi de contrat pour le parc-école
- 12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**
- 13.0 SERVICE DE L’INFORMATION**
- 14.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**
- 6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
 - 6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2003**

C.E.-02314-06-03

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,
que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 13 mai 2003.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C.E.-02315-06-03

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,
que le procès-verbal de la séance du 13 mai 2003 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C.E.-02316-06-03

- 6.02 ADJUDICATION DES ASSURANCES GÉNÉRALES 2003-2004**
Le secrétaire général, Monsieur Gilles Presseault, présente le dossier et répond aux questions.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir accordée au comité exécutif (article 2.1);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la proposition soumise par la firme de courtiers
Lemieux, Ryan et Associés ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

d'adjuger à la firme Lemieux, Ryan et Associés le contrat d'assurances
générales 2003-2004 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
pour la somme de 121 671 \$, taxes en sus, et d'autoriser monsieur Gilles
Presseault, secrétaire général et responsable du dossier des assurances, à
signer tous les documents afférents pour et au nom de la Commission
scolaire.

ONT VOTÉ POUR : 6 commissaires

ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

**7.01 RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT
SCOLAIRE**

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier.
Monsieur Denis Hudon, coordonnateur fournit des informations
complémentaires. Ils répondent à des questions.

C.E.-02317-06-03

HUIS CLOS

À 19 h 35,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du comité exécutif siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02318-06-03

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 19 h 45,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant du
comité de parents

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02319-06-03

AJOURNEMENT DE LA RÉUNION

À 19 h 45,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que la réunion soit ajournée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02320-06-03

LEVÉE DE L'AJOURNEMENT

À 22 h 55,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

de lever l'ajournement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.E.-02321-06-03

No de résolution
ou annotation

7.01 a) Renouvellement des contrats de transport scolaire

- CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-01) pour 7 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 316 172 \$ à la firme AUTOBUS BROSSEAU & FILS INC.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02322-06-03

7.01 b) Renouvellement des contrats de transport scolaire

- CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-02) pour 5 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 224 063 \$ à la firme AUTOBUS DUFRESNE INC.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02323-06-03

7.01 c) Renouvellement des contrats de transport scolaire

- CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjudent un contrat de transport (# 03-03) pour 12 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 565 576 \$ à la firme AUTOBUS CLAUDE HÉBERT LTÉE.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires

ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02324-06-03

7.01 d) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjudent un contrat de transport (# 03-04) pour 2 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 86 726 \$ à la firme AUTOBUS HEMMINGFORD INC.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires

ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02325-06-03

7.01 e) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjudent un contrat de transport (# 03-05) pour 2 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 92 313 \$ à la firme AUTOBUS RACINE LTÉE.



No de résolution
ou annotation

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02326-06-03

7.01 f) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-06) pour 4 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 195 758 \$ à la firme AUTOBUS ST-ISIDORE INC.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02327-06-03

7.01 g) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-07) pour 26 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 1 300 195 \$ à la firme AUTOBUS TRANSCO (1998) INC.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



No de résolution
C.E.-02328-06-03

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

7.01 h) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-08) pour 28 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 1 251 557 \$ à la firme AUTOCAR DELTA LTÉE.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

7.01 i) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-09) pour 4 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 185 536 \$ à la firme CIE TRANSBUS (1986) INC.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

7.01 j) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

E.-02329-06-03

E.-02330-06-03



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-10) pour 3 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 141 007 \$ à la firme CLAUDE LANDRY & FILS LTÉE.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02331-06-03

7.01 k) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-11) pour 13 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 622 302 \$ à la firme C. MONETTE & FILS LTÉE.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02332-06-03

7.01 l) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-12) pour 3 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 148 887 \$ à la firme LES AUTOBUS BAILLARGEON (1976) LTÉE.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.



No de résolution
ou annotation

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02333-06-03

7.01 m) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-13) pour 6 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 294 549 \$ à la firme LES AUTOBUS BOYER INC.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

C.E.-02334-06-03

7.01 n) Renouvellement des contrats de transport scolaire

CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-14) pour 6 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 337 839 \$ à la firme LES AUTOBUS RICHELIEU LTÉE.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.



C.E.-02335-06-03

No de résolution
ou annotation

7.01 o) Renouvellement des contrats de transport scolaire

- CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-15) pour 4 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 209 681 \$ à la firme LES AUTOBUS ST-MICHEL INC.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02336-06-03

7.01 p) Renouvellement des contrats de transport scolaire

- CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du Comité exécutif adjugent un contrat de transport (# 03-16) pour 12 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 589 519 \$ à la firme TRANSPORT MORAND LTÉE.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02337-06-03

7.01 q) Renouvellement des contrats de transport scolaire

- CONSIDÉRANT la Loi de l'instruction publique
CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport
quant à la procédure d'octroi des contrats
CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,



No de résolution
ou annotation

que les membres du Comité exécutif adjudgent un contrat de transport (# 03-17) pour 13 véhicules d'une durée d'un an (année scolaire 2003-2004) pour la somme de 567 057 \$ à la firme 9072-0103 QUÉBEC INC.

Que la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Gérard Bruchési, commissaires, demandent d'enregistrer leur abstention.

C.E.-02338-06-03

- 7.02 **ANNULLATION DU CONTRAT DU CONCESSIONNAIRE « LES SERVICES ALIMENTAIRES LABERGE » DE L'ÉCOLE BONNIER**
Monsieur Denis Hudon, coordonnateur au SEJ, explique la situation.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

que la Commission scolaire accepte de mettre fin au contrat du concessionnaire « Les services alimentaires Laberge » signé le 25 novembre 2002 pour la cafétéria de l'école Bonnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02339-06-03

- 7.03 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CAFÉTÉRIA DE L'ÉCOLE BONNIER**
Monsieur Denis Hudon, coordonnateur au SEJ, explique le processus menant à la recommandation d'un concessionnaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les services du concessionnaire « Services alimentaires l'Éléphant d'argent » soient retenus pour l'année scolaire 2003-2004 pour la cafétéria de l'école Bonnier.

Que Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente du Comité exécutif et Madame Susan Tremblay, directrice générale, soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02340-06-03

- 7.04 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CAFÉTÉRIA DE L'ÉCOLE ST-JUDE**
Monsieur Denis Hudon, coordonnateur au SEJ, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les services du concessionnaire « Les p'tits becs fins enr. » soient retenus pour l'année scolaire 2003-2004 pour la cafétéria de l'école St-Jude.

Que Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente du Comité exécutif et Madame Susan Tremblay, directrice générale, soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.E.-02341-06-03

No de résolution
ou annotation

- 7.05 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES CAFÉTÉRIAS DES ÉCOLES LOUIS-LAFORTUNE ET DES CHEMINOTS**
Monsieur Denis Hudon, coordonnateur au SEJ, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les services du concessionnaire « Groupe Compass (Québec) Ltée » soient retenus pour l'année scolaire 2003-2004 pour les cafétérias des écoles Louis-Lafortune et des Cheminots.

Que Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente du Comité exécutif et Madame Susan Tremblay, directrice générale, soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- 9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 10.01 LISTE DES COMPTES : VÉRIFICATION**

Monsieur Pierre Marchand présente le dossier.

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 7 mai 2003 au 3 juin 2003 est soumise aux membres du comité exécutif.

- 11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

C.E.-02342-06-03

- 11.01 ÉCOLE VINET-SOULIGNY : PARC-ÉCOLE – APPEL D'OFFRES AO-040-029-02 – OCTROI DE CONTRAT**

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents,

de retenir les services de **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE** pour effectuer l'aménagement du parc-école à l'école Vinet-Souligny au coût de 41 058,35 \$, montant taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02343-06-03

- 11.02 ÉCOLE PICHÉ-DUFROST : RÉFECTION DE LA TOITURE, BASSIN 2 PENTE 2 - APPEL D'OFFRES AO-003-028-03 – OCTROI DE CONTRAT**

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

de retenir les services de **TOITURES ROGER LAPOINTE INC.** pour effectuer la réfection de la toiture, bassin 2 pente 2, à l'école Piché-Dufrost au coût de 26 455,75 \$, montant taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02344-06-03

- 11.03 ÉCOLE JACQUES-LEBER : RÉFECTION DE LA TOITURE, BASSIN 7 - APPEL D'OFFRES AO-005-030-03 – OCTROI DE CONTRAT**

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.



No de résolution
ou annotation

C.E.-02345-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,
de retenir les services de **TOITURES ROGER LAPOINTE INC.** pour effectuer la réfection de la toiture, bassin 7, à l'école Jacques-Leber au coût de 73 385,93 \$, montant taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11.04 ÉCOLE ÉMILIE-GAMELIN : TRANSFORMATION DES LOCAUX DE SCIENCES EN 3 CLASSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC**
Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

de retenir les services de **MARIEVILLE CONSTRUCTION INC.** pour effectuer la transformation des locaux de sciences en 3 classes, à l'école Émilie-Gamelin au coût de 126 355,00 \$, montant taxes incluses.

Que Madame Susan Tremblay, directrice générale, soit mandatée pour signer tout document afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02346-06-03

- 11.05 ÉCOLE LOUIS-LAFORTUNE : TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE EN ÉCOLE PRIMAIRE - APPEL D'OFFRES PUBLIC**
Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

de retenir les services de **GESTION ANCO INC.** pour effectuer la transformation de l'école secondaire en école primaire, à l'école Louis-Lafortune au coût de 241 546,89 \$, montant taxes incluses.

Que Madame Susan Tremblay, directrice générale, soit mandatée pour signer tout document afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02347-06-03

- 11.06 ÉCOLE DES CHEMINOTS : TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE EN ÉCOLE SECONDAIRE - APPEL D'OFFRES PUBLIC**
Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

de retenir les services de **GESTION ANCO INC.** pour effectuer la transformation de l'école primaire en école secondaire, à l'école Des Cheminots au coût de 263 155,89 \$, montant taxes incluses.

Que Madame Susan Tremblay, directrice générale, soit mandatée pour signer tout document afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02348-06-03

- 11.07 ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ : MISE EN CONFORMITÉ DES ISSUES - APPEL D'OFFRES PUBLIC**
Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.



No de résolution
ou annotation

de retenir les services de **CONSTRUCTION PIER-JAL INC.** pour effectuer la mise en conformité des issues, à l'école Louis-Philippe-Paré au coût de 369 630,00 \$, montant taxes incluses.

Que Madame Susan Tremblay, directrice générale, soit mandatée pour signer tout document afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02349-06-03

11.08 ÉCOLE DE LA PETITE-GARE : PARC-ÉCOLE - OCTROI DE CONTRAT

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que la Commission scolaire retienne la proposition de la firme **Tech Sport** dans le cadre de l'aménagement du parc-école de l'école de la Petite-Gare et lui octroie un contrat pour la somme de 34 172,78 \$, montant taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-02350-06-03

15.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 23 h 17,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

que la séance ordinaire du 10 juin soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Micheline Storti

Présidente de la séance

[Signature]

Secrétaire général

D:\Textes\CE\2002-2003\Procès-verbaux\2003.06.10.doc